

# Des interventions...

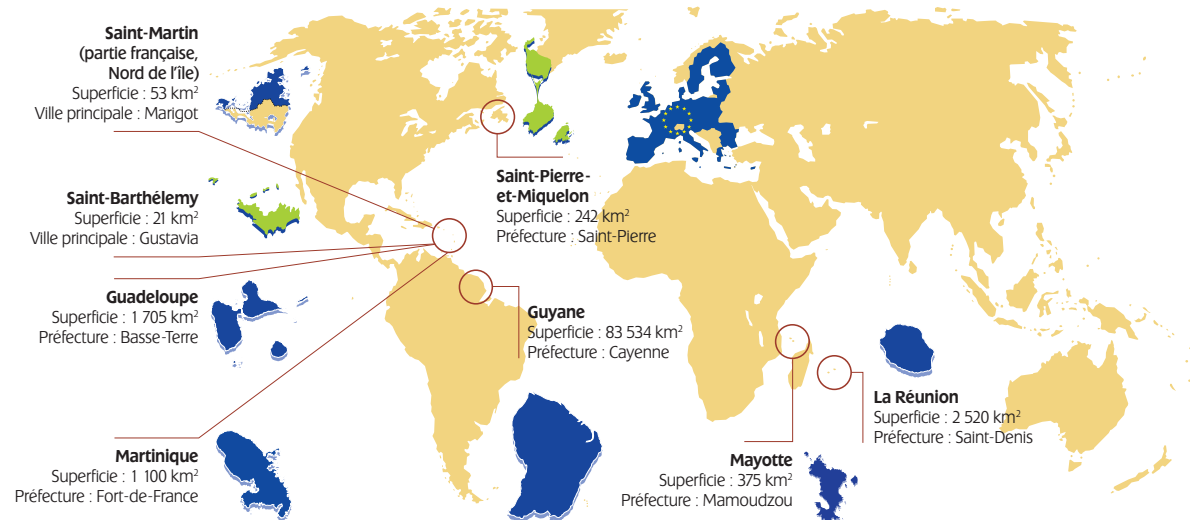
**... communautaires à hauteur de 278 M€ dans le cadre du POSEI (2019)**

L'ODEADOM, organisme payeur des aides communautaires en faveur de l'agriculture ultramarine, assure la gestion de près de 90 % des aides du POSEI France composé d'une part, du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et d'autre part, de Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL) des départements d'outre-mer en compensation de leurs handicaps, à savoir principalement :

- filière banane ;
- filière canne-sucre-rhum ;
- diversification végétale ;
- structuration de l'élevage ;
- aide à l'importation d'animaux vivants ;
- dispositif spécifique Mayotte ;
- actions transversales.

L'ODEADOM, assure le suivi et le bilan de l'ensemble de ces mesures, et établit le rapport annuel d'exécution qui rend compte de la mise en œuvre du programme, disponible sur le site internet de l'établissement.

## L'archipel France



12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 60006  
93555 Montreuil Cedex  
Adresse électronique : [odeadom@odeadom.fr](mailto:odeadom@odeadom.fr)  
Tél. : 01 41 63 19 70 – Fax : 01 41 63 19 45  
[www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr)

**... et nationales pour plus de 84 M€ pour des orientations spécifiques (2019)**

Les crédits nationaux permettent

- le financement d'actions, d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, de services de conseil, de recherche et d'innovation, de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité, en contrepartie nationale des financements communautaires versés au titre du développement rural (FEADER – deuxième pilier de la PAC) ou dans le cadre des régimes d'aides autorisés par la Commission européenne. Ces crédits nationaux sont cogérés avec les représentants territoriaux.
- le paiement de compléments aux fonds communautaires destinés aux filières de diversification animale et végétale dans le cadre du POSEI France.
- l'appui à l'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion.

L'ODEADOM investit également dans des travaux d'analyse économique, menés en propre ou en conventionnement, des missions d'évaluation et d'expertise qui permettent d'assurer le suivi des actions de développement entreprises par les professionnels.



ODEADOM

Office de développement  
de l'économie agricole  
d'outre-mer

Guadeloupe

Guyane

Martinique

Mayotte

La Réunion

Saint-Barthélemy

Saint-Martin

Saint-Pierre-et-Miquelon

# L’ODEADOM, un établissement dédié au développement de l’économie agricole d’outre-mer

L’Office de développement de l’économie agricole d’outre-mer – ODEADOM - est l’établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l’agriculture et de l’outre-mer, chargé de l’accompagnement du monde agricole d’outre-mer dans son développement durable, en étroite concertation avec les professionnels. Il est organisme payeur reconnu pour les dépenses de l’Union européenne.

## Au service des territoires français d’outre-mer

Ces territoires bénéficient pour la plupart d’un climat tropical ou équatorial qui implique des modes de production très spécifiques et des approches sanitaires propres. Ce sont autant d’atouts et de contraintes qui nécessitent une adaptation fine des appuis aux filières agricoles. Leur éloignement et/ou leur insularité engendrent des conditions de marché très spécifiques, des flux exclusivement par voie aérienne ou maritime, des marchés intérieurs limités, qui influent sur la compétitivité de leurs productions. Humainement riches, ces territoires sont également des bassins de consommation importants, dont les populations sont attachées aux productions locales très variées. Par leurs espaces agricoles et maritimes, leurs conditions naturelles de production, le dynamisme de leurs acteurs, ces territoires disposent d’atouts exceptionnels à valoriser. Ces régions, départements et collectivités sont tous au cœur du défi du changement climatique et sont directement soumis à ses conséquences. Ils sont régulièrement exposés à des phénomènes naturels violents susceptibles d’affecter les productions et les structures nécessitant des modes d’accompagnement adaptés.

## Chargé d’œuvrer au développement durable de l’économie agricole

- des cinq départements d’outre-mer, régions ultrapériphériques (RUP) de l’Union européenne (UE) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ;
  - d’une collectivité d’outre-mer, région ultrapériphérique de l’UE : la partie française de Saint-Martin ;
  - et de deux collectivités d’outre-mer, pays et territoires d’outre-mer (PTOM) vis-à-vis de l’UE : Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.
- L’économie agricole de ces régions est structurée par l’existence de deux grandes cultures traditionnelles

d’exportation : la banane et la canne à sucre destinée à la production de sucre et de rhum. Ces filières structurées et dynamiques jouent un rôle essentiel pour l’économie et l’emploi de ces territoires. Parallèlement, la consolidation et le développement des productions animales et végétales, destinées notamment à satisfaire les besoins des marchés locaux, sont des enjeux forts pour développer une autonomie alimentaire de ces territoires. Par ailleurs, les fruits tropicaux représentent souvent des marchés externes à haute valeur ajoutée comme l’ananas et le litchi, ou des productions de contre-saison, à l’exemple du melon. D’autres produits, tels que les fleurs tropicales et les plantes aromatiques et médicinales se développent sur ces marchés extérieurs.

## Lieu d’échange et de réflexion sur les filières agricoles et agro-alimentaires

L’ODEADOM a pour mission de renforcer la concertation entre les représentants des filières agricoles et agro-alimentaires et avec l’administration et les collectivités. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole d’outre-mer, et d’adapter les dispositifs nationaux et européens aux contextes technique, commercial et économique de ces territoires et de débattre des orientations stratégiques partagées. Pour appuyer ces réflexions l’office rassemble et analyse les informations relatives à l’ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d’outre-mer au sein de l’observatoire de l’économie agricole ultramarine. L’office appuie également les initiatives collectives à travers l’organisation de séminaires ou colloques sur des thématiques partagées et publie des notes d’analyse sur des sujets à enjeux.

## Etablissement d’appui des politiques publiques agricoles pour les outre-mer

L’office, dans son rôle d’accompagnement de filières et fort du dialogue étroit maintenu avec les acteurs des territoires ultramarins, est un instrument central au service de ses ministères de tutelles. Il déploie les orientations gouvernementales agricoles spécifiques aux outre-mer. Il contribue ainsi directement à la mise en œuvre des orientations de filières issues des états généraux de l’alimentation et au projet agro-écologique pour la France, en situant son action au cœur de la trajectoire outre-mer 5.0 pour un développement durable des territoires.

# Son organisation

## Un siège à Montreuil

L’office est une structure légère de 41 personnes, basée à Montreuil, à proximité de Paris, au sein d’un pôle associant d’autres établissements publics agricoles ; FranceAgriMer, l’INAO, l’Agence bio, l’ONF et l’ASP. L’ODEADOM est organisé autour de trois services (productions de diversification, grandes cultures, contrôles et suivi des audits), d’une agence comptable et d’un secrétariat général.

## Une gouvernance faisant une large place aux représentants professionnels et aux collectivités

Les instances de gouvernance de l’office intègrent les représentants professionnels des filières des territoires ultramarins, témoignant de l’importance de la place donnée à la concertation avec les acteurs porteurs des réalités et des problématiques locales. Le conseil d’administration, présidé par un représentant agricole d’un territoire ultramarin, associe les représentants des familles professionnelles agricoles et agro-alimentaires d’outre-mer, les représentants des collectivités, ceux des administrations compétentes au

plan national et local. Y participent également les chambres d’agriculture. Quatre comités sectoriels sont également régulièrement réunis, consacrés à la banane, à la filière canne-sucre-rhum, aux productions animales, aux productions végétales de diversification. Ils permettent d’approfondir les débats par filière, d’échanger les informations économiques, les analyses et les expériences, et de proposer des orientations pour le développement de ces filières.

## Un relais permanent dans les territoires ultramarins

Les préfets de chaque département d’outre-mer (et le représentant de l’Etat à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon) sont les représentants territoriaux de l’office. Ils s’appuient opérationnellement sur les directions et services de l’alimentation propres à chaque département ou territoire (DAAF, DTAM, DEAAF) qui sont en contact permanent avec l’office. Localement, la concertation avec les représentants professionnels et les collectivités se tient dans le cadre des comités d’orientation stratégique et de développement agricole (COSDA).

